

Alexander KIRIYATSKIY requêtant de l'asile. Résumé de son dossier sur 200 pages.

Pour quelles raisons la Russie n'exécute pas les droits et pourquoi on la juge? Car, peut-être, nous sommes contre l'anéantissement de soi-même. Nous avons protesté contre l'affirmation que «notre place se trouve dans le cimetière», a dit M. Vladimir Poutine. En outre, les autres pays n'étaient pas d'accord avec notre autodéfense. Quelles sont les relations avec les Etats qui ne reconnaissent leur Droit de Vivre?

Je soussigné, M. Alexander KIRIYATSKIY <http://www.kiryatskiy.pochta.ru>, suis israélien non juif autorisé pour la <http://www.kiryatskiy.pochta.ru/Bloch/Doctorant.htm> 3ème année (D.001 p. 2) de l'Ecole Doctorale de Strasbourg. Israël m'a permis de travailler comme le gardien ou comme l'ouvrier sans qualification de 1999 à 2008 et depuis 2010 jusqu'à nos jours. En outre, j'ai deux diplômes de MASTER DEUX. Le premier était soutenu en Philologie Romagne et Germanique à l'Université Etatique de Tachkent en 1995. Le deuxième en Philosophie et langage de la modernité était soutenu à l'Université des Etudes de Trente en Italie. Son supplément a 23 pages en italien et en anglais <http://er.uqam.ca/nobel/m310014/MAdaTrento.htm>. Ce document original a été soutenu par la Commission Européenne, par le Conseil d'Europe et par l'UNESCO/CEPES qui démontrent que, moi, Alexander KIRIYATSKIY j'ai défendu dans cette même Université le diplôme de MASTER reconnu dans tout le territoire de toute l'Europe comme le deuxième niveau complété pour avoir le droit de devenir le doctorant de toutes les universités européennes (D.0001A p. 12). Au Canada, j'ai confirmé ce diplôme comme la Maîtrise du programme universitaire du 2e cycle complété <http://www.er.uqam.ca/nobel/m310014/Master.equia.htm> (D.1 p. 3) Israël n'a pas reconnu ce diplôme et l'a déterminé comme la licence israélienne <http://www.kiryatskiy.pochta.ru/DOCUM/Strasbg/Dicrim.JPG> (D.14 p. 1) De la même façon, Israël a rejeté le fait que depuis 2007 à 2010, j'étudiais à l'Ecole Doctorale en philosophie à l'Université de Strasbourg. Mais en 2008 et en 2009, Israël m'a présenté la chaque jour le travail physique occupait 12 heures. A Strasbourg, où j'ai eu de la nourriture gratuite et un logement gratuit au domicile de M. Vladimir ALTOUKHOV. Maintenant, ce M. Vladimir ALTOUKHOV habite à Perpignan. Il y a un mois, on l'a opéré et lui a enlevé son estomac, car il a la maladie oncologique de cancer. On lui fait la chimiothérapie et M. Vladimir ALTOUKHOV ne peut plus me présenter l'hébergement dans son appartement, où j'ai habité depuis 2007. Je demande l'asile politique en Suisse, car j'ai peur de revenir dans mon pays d'Israël, où la mort lente me menace. 134 pages de mon dossier à la Cour des Droits de l'Homme (publiées sur internet à l'adresse <http://alexanderkiryatskiy.wordpress.com/2010/01/28/hello-world> expliquent ma situation horrible en Israël depuis 1999. Ce dossier dévoile la cause pour laquelle j'ai essayé de ne pas demander l'asile politique en France depuis 2006 jusqu'au mois d'octobre 2011. J'ai fait tout mon possible afin de soutenir ma thèse à Strasbourg ou obtenir la bourse pour ne pas revenir en Israël. De 1999 à 2008 et depuis le mois d'avril 2010, en Israël on m'a interdit d'étudier et de travailler partout parmi les nettoyeurs des planchers et des ouvriers sans qualification. Je m'étonne du fait qu'en 2008 et en 2009 Israël ne m'a pas interdit de travailler sous mon nom. Maintenant en Israël, on m'a obligé d'habiter dans la rue sans permission de me servir de l'assurance médicale Bétouakh Léoumi, des avocats gratuits et de toutes les aides sociales uniquement de la nourriture gratuite pour les drogués. En 2010 à l'Université de Strasbourg sous la direction de son président Alain Beretz post-doctorant israélien <http://www.educpros.fr/recherche-de-personnalites/fiche-personnalite/h/9c6e3b117a/personalite/alain-beretz.html>, les services secrets d'Israël ont obligé deux directeurs d'équipe en philosophie et en histoire à ne plus m'inscrire à leur Ecole Doctorale en 2010, où j'étais admis en 2007. J'ai perdu toutes les sources de l'existence.

J'affirme que le pays d'Israël ne doit pas exister et tous ses habitants doivent avoir le statut de réfugié dans tous les autres pays du monde. Au mois de novembre 2010 et plus tard, j'ai imprimé sur internet que le sionisme est la transformation des juifs en esclaves de la classe privilégiée, d'un sens. J'ai tenté de démontrer que la religion judaïsme est fondée sur le fascisme d'Hitler. J'ai tenté de dévoiler que son l'antigoïsme est le sens négatif de l'antisémitisme. J'affirme que ce dernier est la provocation spéciale des juifs afin d'inviter les pauvres juifs et leurs familles en Israël, où sans aucun droit la plupart de ses juifs et des membres de leur famille deviennent les esclaves absolus. J'ai peur de revenir en Israël, car j'affirme que, pour provoquer l'antisémitisme alimentation de la classe privilégiée en Israël, les sionistes conçoivent la guerre froide des juifs contre les goïms, c'est-à-dire, contre tous les autres peuples qui n'appartiennent pas à la religion juive. Cette dernière affirme par la mafia hiérarchique d'Israël que tous les autres peuples ne sont que les animaux inférieurs et n'ont aucun droit sur la vie et que pour la hiérarchie de la mafia juive on peut abaisser les goïms et les classes inférieures des israéliens jusqu'à la vie des drogués qui ont perdu leurs traits humains. Ma 12e année sans espoir m'a obligé à proclamer dans mon stress que je soutiens le groupe des jeunes israéliens qui, en 2007, ont soutenu l'antisémitisme d'Hitler. Comme moi, ces jeunes israéliens ont perdu tous les espoirs et ont idéalisé le fascisme d'Hitler seulement pour expliquer leur désir de vivre pas comme les esclaves. Aussi même, lorsque j'avais perdu tous les espoirs, comme ces jeunes israéliens en 2007, j'ai dit, en 2010, à plusieurs représentants de la communauté juive à Strasbourg que je soutiens toutes les guerres contre leur judaïsme et contre le pays d'Israël et que ce même antigoïsme a provoqué la formation de l'Ausweis détruit en 1945. Le stress m'a fait oublier que mon beau-père, le frère de mère et tous deux mes grands pères ont lutté contre l'hitlérisme. Mais Israël et ses services secrets Chabak n'oublieront jamais mes exclamations antisémitiques. C'est la raison pour laquelle, je ne risquerai jamais de demander l'asile politique dans les pays, où on pourra rejeter ma demande et m'expulser en Israël, où je devrai dormir dans la rue et mourir lentement sans permis sur la vie. J'affirme l'assassinat rapide est plus humain que cette mort lente sans permis de louer une chambre avec trois MASTER DEUX en lettre et en philosophie et trois années à l'Ecole Doctorale à l'Université de Strasbourg (2007-2010). Je ne veux pas vivre dans le pays, où la religion est remplacée par les cercles fermés de la mafia. On provoque l'antisémitisme réel et on oblige tous les pauvres juifs à habiter en Israël comme les esclaves de la classe privilégiée. C'est la raison pour laquelle, la mafia israélienne dévoile aux autres peuples que son but est l'assassinat des tous les meilleurs non juifs. Je ne demanderai pas l'asile politique en France. Ce mon dossier expliquera détail par détail les causes pour quelle raison je n'ai aucune chance d'obtenir l'asile politique sur le territoire français. Je demande la France de me dédommager à hauteur 30 000 euros pour mes souffrances à Amiens et 30 000 euros pour celles-ci à Strasbourg. Les causes sont présentées au début et à la fin de cette lettre. En outre, la soutenance du diplôme est bien plus importante que l'argent. Sans autorisation de prolonger et de soutenir <http://www.er.uqam.ca/nobel/m310014/Bloch/3doctorat.pdf> ma thèse, je voudrais obtenir une indemnité financière: **1)** de la discrimination criminelle, en ne reconnaissant pas la Maîtrise complétée à Amiens sous la pression non officielle d'Israël. **2)** Du fait que la police ne fait rien contre la violence des bandits Jean Philippe Breneux, David, Michel Plûquet, etc.. contre les hommes, comme moi, qui se trouvent la liste noire d'Israël. **3)** Du fait que les habitants des foyers «Passerelle» et «Friant» m'ont infecté de la «Gale de chien» et infectent tous les hommes sur les rues, dans les autobus et à l'intérieur des bâtiments et la police ne fait rien pour l'éviter et améliorer leurs conditions **4)** De l'hospitalisation violente dans l'hôpital psychiatrique à Amiens, où on m'a obligé à cheminer de la voiture au bâtiment 100 mètres sur la neige sans souliers dans les chaussettes de marle afin de déterminer la stabilité de mon état psychique. **5)** De 4 provocations du stress impossible avec la couverture infectée après

chaque désinfection de mon corps par l'Ascorbiole. **6)** Des cicatrices laissées sur mon corps après 4 provocations. Au tribunal de Bern, je dévoilerai mon dos avec ces mêmes cicatrices. **7)** Des menaces alors qu'on essayait de me persuader de prendre des drogues neuroleptiques. **8)** De l'absence de mon droit de téléphoner à l'Université et à l'Ambassade d'Israël sans permis du médecin. **9)** Des menaces qu'on pouvait brûler mon cerveau. **10)** De l'obligation d'utiliser le médecin Me Cornier pour obtenir la liberté **11)** De la provocation du stress lié au billet d'avion de Paris à Tel-Aviv le 3 mars 2007. **12)** De l'absence d'informations avant le 18 avril 2007 que je devais changer la thématique du mémoire Master 2, car je ne pouvais refaire un autre mémoire en si peu de temps. **13)** De la prohibition de soutenir, à l'Université de Picardie, mon mémoire Master Deux consacré au troubadour Guillaume IX duc d'Aquitaine. **14)** De l'obligation de quitter la résidence et de rester dans la rue pour quitter Amiens sans soutenance de mon mémoire. **15)** Du fait que la classe sociale inférieure ne soit jamais dans la liste des doctorants à Amiens et à Strasbourg. **16)** Du fait qu'on a volé mon passeport israélien avec le permis de séjour en France le 10 juillet 2007, car j'ai trouvé mon directeur de thèse à Strasbourg. C'est la démonstration de la discrimination criminelle à Amiens qui a obligé l'Université de Picardie à ne pas reconnaître ma Maîtrise complétée au Canada. **17)** Du droit illégal de bandits et d'immigrants illégaux de voler les magasins pour moins de 100 euros et d'agresser la police et que celle-ci n'assure pas la défense des droits élémentaires de l'homme afin de ne pas être le soutien des bandits anarchistes qui agressent la police en France. **18)** De l'absence de ma bourse d'études de l'an 2007-2008 et de la possibilité de l'obtenir à l'Ambassade de France à Tel-Aviv et du fait que cette bourse pouvait m'aider à faire mes études pacifiques à Strasbourg. **19)** De la pression illégale de l'Ambassade de France à Tel-Aviv sur la Préfecture de Strasbourg. À Amiens j'avais la carte de séjours, car la France a exécuté d'Israël et ne m'a pas permis d'être inscrit à l'École Doctorale de Picardie. En outre, de 2007 à 2010, j'étais le doctorant contre le désir d'Israël qui a interdit de m'admettre au 3^e niveau. C'est la raison pour laquelle, comme à Amiens, la France ne m'a pas présenté cette même carte de séjours sous la pression de Tel-Aviv. **20)** Du fait de l'envoi de deux messages des plus importants aux «anciennes adresses» en même temps qu'au début du mois de mars 2008 malgré les nouvelles adresses afin de vérifier ma future détention criminelle et mon renvoi violent sous la pression de la mafia israélienne. **21)** De l'absence spéciale d'information que M. Alexander KIRIYATSKIY devait quitter la France entre le 5 mars et le 5 mai 2008: (a) au domicile de M. Vladimir ALTOUKHOV, (b) à l'Université Marc Bloch, (c) aux Services Sociaux de l'Université et de Strasbourg, (d) à la Cour des Droits de l'Homme, (e) au Consulat d'Israël, (f) dans la police, (g) au Service Juridique d'avocats gratuits, (h) au bureau de la distribution gratuite de provision. **22)** De la détention falsifiée et du mensonge de la police qu'elle m'a conduit non à la Préfecture mais à la prison sans cause légale. **23)** Du fait que la mafia oblige le Préfet de Strasbourg à ne pas se soumettre à la décision du Tribunal de Grande Instance et qu'on ne respecte pas toutes les décisions des tribunaux et de que la Cour des Droits de l'Homme n'a aucun droit de se trouver à Strasbourg sur la base des droits réels de l'homme. Le Préfet sous la pression de la mafia m'a permis au mois de septembre 2007 de (a) soutenir Usama Bin Laden, (b) d'être inscrit à l'Université de Strasbourg sans passeport, (c) de demander par la voix de l'un des travailleurs responsables que le Consulat d'Israël donne le passeport au doctorant de l'UMB, (d) le 17 novembre 2007 ne pas renvoyer le même doctorant après son retour d'Israël sans visa d'étudiant. **24)** Du fait que le Préfet de Strasbourg soutient les standards doubles sous la pression de la mafia d'Israël (a) l'absence de la profession du doctorant de l'Université de Strasbourg avec le diplôme de la Maîtrise complétée au Canada et (b) l'absence du

domicile fixe le 5 mars de 2008 après l'événement alors que le 27 février la Préfecture soutient le permis oral d'habiter sur la Route Schirmeck 241 à Strasbourg. **25)** Du fait qu'on a trompé le représentant de « SIMADA » à 16 heures le 7 mai 2008 que M. Alexander KIRIYATSKIY est remis en liberté et que M. Pierre Wagner juge de Grand Instance a rejeté la requête tendant à la prolongation de sa rétention. **26)** De l'absence de l'appel du procureur et de l'absence de liberté de M. Alexander KIRIYATSKIY avec la prolongation de sa rétention. **27)** Du fait qu'on ne l'a pas informé jusqu'au dernier moment de son renvoi de France, sans document officiel et sans légaliser la même déportation sur le papier. **28)** de l'absence du droit d'entrer en possession des archives de la famille afin de les prendre au soir le 7 mai et après 03 heures du matin le 8 mai 2008. **29)** De l'absence du droit de documenter l'Ambassade de France à Tel-Aviv des mêmes crimes contre les droits élémentaires de l'Homme. **30)** De l'absence de droit réel opposé aux DROITS DE L'HOMME privilégié à Strasbourg. **31)** De l'absence de droit réel pour finir mes études au temps et quitter la France pour toujours. **32)** Du désir de la Préfecture de Strasbourg que je sois son étudiant étranger sans diplôme de docteur et que je ne puisse pas à quitter l'Université de Strasbourg et la France le maximum de temps. **33)** De mon arrestation en Allemagne par les documents falsifiés et pour mon expulsion en Israël afin de ne pas me permettre de soutenir ma thèse en automne 2010. **34)** De l'absence de reconnaissance française de ma rétention falsifiée en Allemagne. **35)** De ma rétention en France un jour plus tôt (le 26 avril 2010) que j'ai reçu la réponse négative du Tribunal qui devait m'obliger à quitter la France le 27 avril 2010. **36)** Du fait que la France n'a pas reconnu que le 25 avril 2010, j'ai quitté son territoire 1 mois plus tôt que, seulement le 30 mai 2010, l'appartement 6 à la maison 241 Route de Schirmeck Strasbourg 67 200 a reçu la réponse du Tribunal, que moi, Alexander KIRIYATSKIY, devais quitter la France. **37)** Du fait que l'Ambassade d'Allemagne à Tel-Aviv a ignoré le document du Ministère des Affaires Etrangères de l'Israël, qui témoigne que M. Alexander Kiriyatskiy se trouvait sur le territoire de l'Israël depuis le 30 avril 2009 jusqu'au 5 septembre 2009 et que pendant ce temps M. Alexander Kiriyatskiy ne pouvait accomplir aucune action criminelle en Allemagne. **38)** Du fait que l'Ambassade d'Allemagne à Tel-Aviv n'a pas voulu annuler, pour M. Alexander Kiriyatskiy, la prohibition falsifié de traverser le territoire de l'Allemagne du 29 juillet 2009 au 28 juillet 2019, sans prendre en compte le fait que le 29 juillet 2009 Alexandre Kiriyatskiy a reçu le passeport dans la Préfecture de Tel-Aviv. **39)** Du fait que sans explication de raison, l'Ambassade d'Allemagne à Tel-Aviv a interdit pour toujours à M. Alexander KIRIYATSKIY d'arriver au territoire de cette ambassade également, en tant que elle lui a confirmé la prohibition pour Alexander KIRIYATSKIY d'arriver sur le territoire de l'Allemagne du 29 juillet 2009 au 28 juillet 2019 sans explication de cette prohibition. **40)** Du fait que l'Ambassade d'Allemagne à Tel-Aviv a détérioré spécialement le passeport d'Alexander Kiriyatskiy le 12 mai 2010. Lorsque l'Ambassade d'Allemagne à Tel-Aviv a détérioré le passeport d'Alexander Kiriyatskiy, la Préfecture de Ramat-Gan a donné gratuitement à M. Alexandre Kiriyatskiy le nouveau passeport sans amende pour la pénalité. Pour cette raison, la préfecture a présenté le document sur le papier particulier que, réellement, le 29 juillet 2009 et le 30 août 2010, Alexandre Kiriyatskiy a reçu ses passeports dans la préfecture de Ramat-Gana. **41)** Du fait que l'Israël a interdit pour de présenter l'avocat gratuit M. Alexander Kiriyatskiy pour obliger à ne pas étudier et ne pas régler les problèmes d'Alexandre Kiriyatskiy lié aux documents falsifiés qui affirme que M. Alexandre Kiriyatskiy a accompli en Allemagne quelques actions criminelles, alors que M. Alexandre Kiriyatskiy se trouvait sur le territoire de l'Israël du 30 avril 2009 au 5 septembre 2009. **42)** Du fait qu'en Europe la droite sur l'alibi appartient seulement à la classe des Personnes

Privilégiés et de Celle Reconnues. **43)** Du fait qu'à Mme Severin ROUDLOFF, avocat gratuit d'Alexander Kiriyaitskiy à Strasbourg, la police allemande n'a envoyé aucune explication pour quelle raison elle a interdit à M. Alexandre Kiriyaitskiy de traverser les frontières de l'Allemagne. **44)** Du dégageement de M. Jean Guillaume Caillaut, le directeur de Caritas à Strasbourg «par son propre désir» en été de 2010, car M. Jean Guillaume Caillaut a aidé parfois par l'argent à M. Alexandre Kiriyaitskiy. **45)** Du dégageement identifié «par son propre désir» de M. le Professeur Frédéric DE BUZON, le directeur de thèse de M. Alexander KIRIYATSKIY à l'Université de Strasbourg de 2007 à 2010. Pour le fait que M. Frédéric DE BUZON (personne âgée) a cessé d'enseigner à la Licence et au Master à l'Université de Strasbourg comme il a cessé de suivre la thèse de M. Alexander KIRIYATSKIY pour l'année 2010-2011 et comme on peut supposer que pour cette même raison M. Jean Guillaume Caillaut a cessé de diriger la Caritas de Strasbourg en été 2010. **46)** Du fait qu'en 2011 ou en 2012 M. le Professeur Frédéric DE BUZON le professeur en philosophie aura nombreuses difficultés afin de recevoir de nouveau ses heures de l'enseignement perdues en 2010 et distribuées parmi les jeunes professeurs en philosophie à l'Université de Strasbourg, car M. le Professeur Frédéric DE BUZON a dirigé la thèse de M. Alexander KIRIYATSKIY, représentant de la classe inférieure. **47)** de la pression morale sur M. le Professeur Frédéric DE BUZON, privé du travail afin de l'obliger à cesser de diriger la thèse en philosophie de M. Alexander KIRIYATSKIY à l'Université de Strasbourg et à lui donner la caractéristique très négatives aux autres universités françaises, belges, suisses, italiennes et espagnoles afin de ne présenter aucune concurrence à la classe privilégiée en Israël. **48)** De l'obligation israélienne à donner la caractéristique très négative à la thèse de M. Alexander KIRIYATSKIY qu'aucun professeur ne désire jamais suivre cette thèse afin d'obliger M. Alexander KIRIYATSKIY à et à s'occuper du travail physique sans qualification et illégal, car en Israël on a interdit, pour M. Alexander KIRIYATSKIY, de travailler légalement. **49)** De la prohibition de m'admettre aux autres Ecole Doctorale comme on m'a interdit d'être inscrit au doctorat sous la direction de M. le Professeur Eckart WIRBELAUER et peut-être on m'a interdit d'étudier à toutes les Ecoles Doctorales Françaises. **50)** Du fait que M. le Professeur Eckart WIRBELAUER n'a pas modifié son appréciation de mon projet de l'automne 2007 au 25 décembre 2010. En outre, sous la pression de la mafia ou du pays totalitaire comme l'URSS de 1928 à 1954, M. le Professeur Eckart WIRBELAUER modifie son opinion pendant quatre jours du 25 au 28 novembre 2010. Comme à l'époque du stalinisme en URSS, en France il perd le désir de suivre ma thèse sous la peur de perdre le travail come M. le Professeur Frédéric DE BUZON l'a perdu pour l'année 2010-2011. **51)** Du fait que M. le Professeur Dominique BEYER était le directeur d'équipe des doctorants en histoire antique de 2007 au 25 novembre 2010 et maintenant le 24 mars 2011 il a perdu ce post, car il a voulu m'admettre dans son Ecole Doctorale en histoire du 23 novembre au 25 novembre 2010. **52)** de la lettre composée le 20 novembre 2010 par M. Alain Bertz président de l'Université de Strasbourg, où il présente les lois qui m'interdisent d'arriver à l'Université de Strasbourg pour chercher les nouveaux directeurs de thèse. **53)** Du fait que la lettre de M. le président Alain Bertz se datait le 20 novembre 2010, 5 jours avant ma visite à M. le Président avec ma lettre priée le permis de rester le doctorant et de rédiger ma thèse en histoire et non en philosophie à l'Université di Strasbourg, où je n'ai aucun droit d'étudier à l'Ecole Doctorale. Je voudrais recevoir l'explication plus précise pour quelle mon action criminelle on m'a interdit d'être le doctorant de l'Université de Strasbourg?

Dernière tentative de ne pas demander l'asile en Suisse

Avant de demander l'asile politique, j'ai produit la dernière tentative pour être inscrit en 1^{ère} année de l'Ecole Doctorale en Espagne malgré mes 3 années reconnues à l'Ecole Doctorale en philosophie de l'Université de Strasbourg. J'ai voulu faire ma thèse dans une autre langue (espagnole) dans le pays, où je n'ai jamais habité avant le 7 octobre 2011. Ce pays passait la crise économique et là non beaucoup d'étudiants étrangers voulaient suivre la thèse après 2008. Je supposais que mon la Cour des Droits de l'Homme acceptera mes démonstrations que la mafia israélienne a pu inscrire mon nom dans la liste noire de la Communauté Européenne. Les lois des globalistes interdisent sans explication, aux hommes de cette liste, d'étudier et de rédiger la thèse dans les universités de tous les pays de la zone de Schengen comme à l'époque de Staline à l'URSS depuis 1929 jusqu'à 1953. Plus tard à l'URSS de 1954 à 1985, on n'interdisait d'étudier qu'aux hommes qui manifestaient officiellement la destruction du régime des communistes. Après la mort de Staline le gouvernement soviétique a excusé tous les révolutionnaires qui cessaient de critiquer le pouvoir soviétique. Les communistes permettaient à leurs ennemis de travailler selon leurs diplômes ou de rédiger la thèse, alors que les démocrates avaient reconnu leur culpabilité et leur erreur et avaient cessé de critiquer le régime des communistes. Pour effacer les concourants dans les voix des pays socialistes, les Etats Unis et les l'Europe Occidentale affirmaient le fait que l'interdiction de critiquer le pouvoir soviétique opprime les droits de l'homme. Lorsque le pouvoir soviétique n'existe plus et aucune puissance politique ne peut pas contredire à l'absence des droits minimaux de l'homme en Europe, les services secrets de la Communauté Européenne et la mafia israélienne ont appliqué, sur moi, la tactique des listes noires de Staline et non de l'URSS après la mort de Staline depuis 1953 jusqu'à 1985. De 2008 à 2011, à la Cour des droits de l'homme je n'ai jamais porté plainte ni contre les gouvernements français, allemand, canadien et israélien ni contre leurs régimes et ni contre leurs présidents. Mon dossier était consultable sur Internet par l'adresse <http://alexanderkiryatskiy.wordpress.com/2010/01/28/hello-world/> et ne décrivait que mes problèmes sociaux sans aucun droit sur la vie en Israël et en France. Ma plainte a illustré l'histoire de ma discrimination en France depuis 2006 jusqu'à 2010 pendant mes études et l'absence de mon propre droit sur tous les types des travaux en Israël comme à l'époque de Staline à l'URSS. En 2006, seule mon nom dans la liste noire a obligé l'Université de Picardie de ne pas reconnaître mon diplôme Master Deux de l'Université de Trente qui est développé par la Commission Européenne, par le Conseil d'Europe et par l'UNESCO/CEPES <http://www.er.uqam.ca/nobel/m310014/MAdaTrento.htm> (pages 2 et 13). En été 2006, ce mon diplôme italien en philosophie a reçu l'équivalence canadienne <http://www.er.uqam.ca/nobel/m310014/Master.equiA.htm> pour étudier aux Ecoles Doctorales en Amérique. Seulement mon nom dans cette liste noire explique la cause pour laquelle l'Université a ignoré ces deux reconnaissances européenne et canadienne de mon MASTER DEUX soutenu à l'Université de Trente. Seule cette persécution politique m'a obligé à faire le MASEUR DEUX à l'Université de Picardie <http://www.kiryatskiy.pochta.ru/DOCUM/Strasbg/CarteEtud.JPG>. Cette persécution secrète n'a pas permis à cette dernière de reconnaître ma soutenance du mémoire consacré à Guillaume IX duc d'Aquitaine en 2007 et a permis au bandits d'Amiens de me battre partout, alors qu'en 2006 la police française ne devait pas me défendre en France. Seule cette liste noire avec mon nom a obligé la Préfecture de Strasbourg à m'expulser en 2008 et en 2010 et à ne pas me présenter la carte de séjour temporaire d'étudiant étranger jusqu'à la soutenance de ma thèse. Toutes ces mêmes discriminations mentionnées étaient impossibles à l'URSS depuis 1953 jusqu'à 1985. Seul le stalinisme européen au XXI^e siècle pouvait inscrire mon nom dans la liste noire et secrète de la Communauté Européenne sans motif. Si la France ne

m'avait pas présenté la carte de séjour temporaire de 2007 à 2010, en France, je n'aurais jamais obtenu le statut de réfugié. C'est la raison pour laquelle, je ne demanderai jamais le statut de réfugié en France, où je n'aurai aucune chance de confirmer ce dernier comme je n'ai pas pu confirmer la nécessité de ma carte de séjour d'étudiant pendant mes études à l'Ecole Doctorale à Strasbourg. Seulement, l'appartenance de mon nom à la liste a déclaré que je n'ai aucun droit d'être inscrit dans aucune Ecole Doctorale des Universités Européennes et de recevoir l'absence de mon droit sur la bourse en France. Seule mon nom dans cette liste noire explique l'absence de réponse à la lettre de l'avocat Séverine Rudloff à Strasbourg: pour quelque soit la raison et la motivation, l'Allemagne m'a interdit de traverser ses frontières depuis le 29 juillet 2009 jusqu'au 28 juillet 2019 <http://alexanderkiryatskiy.wordpress.com/2010/12/16/absence-du-droit-sur-1%E2%80%99alibi-en-europe-ou-silence-obligatoire-des-moutons-europeens-de-masses-sans-voix/>. Seule la cause de l'inscription de mon nom dans cette liste noire de la Communauté Européenne peut être l'unique raison secrète, pour laquelle l'Allemagne n'interdit de traverser son territoire de 2009 à 2019 sans motif. De la même façon seulement à l'époque de Staline, les hommes des listes noires, qui n'était pas prisonniers comme les «ennemis de peuple», sans explication n'avaient aucun droit de traverser les territoires de nombreuses villes et de plusieurs zones de l'URSS depuis 1929 jusqu'à 1953. De 2010 à 2011 j'ai fait beaucoup de tentatives inutiles pour être admis dans les Ecoles Doctorales en histoire et en philosophie aux Universités de Strasbourg, de Louvain-la-Neuve, de Sorbonne, de Lille, de Padoue, de Montpellier, etc... Ces derniers ne rompaient pas mon espoir de trouver mon propre directeur de thèse dans les autres universités de l'Europe et ne me faisaient pas supposer que mon nom se trouve dans la liste noire de la Communauté Européenne, c'est la raison pour laquelle mon directeur de thèse à Strasbourg avait peur de m'inscrire en 2^e année académique 2008/2009 depuis 2 octobre 2008 jusqu'au 2 février 2009, et c'est la raison pour laquelle, Messieurs les Professeurs en histoire Dominique Beyer et Eckart Wirbelauer n'ont pas pu m'admettre dans leur Ecole Doctorale en histoire à l'Université de Strasbourg, malgré le fait qu'ils n'ont pas perdu le désir de me faire le doctorant de leur département depuis le mois de septembre 2007 jusqu'à 15 00 le 25 novembre 2010 par leur signature en 2007 et en 2010, alors qu'on leur a dévoilé que mon nom se trouve dans la liste noire de Staline au XXI^e siècle en Europe globalisée. Mon ex-directeur en philosophie à Strasbourg M. le Pr. Frédéric De Buzon et M. Dominique Beyer ont obtenu l'année sabbathienne payée par l'Université comme M. le Pr. Pablo García Castillo, le décan de philosophie à l'Université de Salamanque, alors que tous ces trois ont rejeté ma demande de suivre ma thèse. M. le Pr. Pablo García Castillo (**D. 0001**) était la première personne qui a voulu suivre ma thèse en Espagne. Depuis le 8 juillet 2011 jusqu'au 23 septembre 2010. Le 23 septembre M. le Pr. Pablo García Castillo m'a informé qu'il n'a pas pu devenir mon directeur de thèse, car il a reçu l'année sabbathienne. Il m'a dit qu'il n'y avait aucun autre professeur qui avait la compétence de diriger ma thèse parmi les professeurs de son département. Ce n'était pas vrai. À l'Université de Salamanque j'ai trouvé 2 autres professeurs en philosophie qui ont voulu suivre ma thèse avec l'enthousiasme comme Messieurs les professeurs en histoire Beyer et Eckart Wirbelauer à l'Université de Strasbourg. À l'Université de Salamanque, ces très bons hommes qui ont voulu beaucoup m'aider, s'appelaient M. le Grand Professeur Cirilo Flórez Miguel (mon co-tuteur), directeur de thèse du décan M. le Pr. Pablo García Castillo et M. le Pr. Ángel Poncela González (mon 1er directeur de thèse avant le 24 octobre 2011). Il était le dernier doctorant M. le Grand Professeur Cirilo Flórez Miguel. Tous ces deux professeurs pensaient qu'ils avaient le droit de suivre ma thèse en espagnol comme de tous les autres doctorants qui n'appartiennent pas à la liste noire de Staline en Europe du XXI^e siècle. Ils n'étaient pas informés que la mafia d'Israël m'a interdit de faire la thèse dans toutes les universités d'Europe. Ils avaient alors signé tous les documents, plus tard j'ai payé pour l'inscription à leur Ecole Doctorale. Mon

premier directeur de thèse a réussi de rédiger la lettre officielle (D. 0002) à l'Université des Etudes de Trente pour obtenir la collaboration entre ces deux universités par la cotutelle, trois documents de ma cotutelle pour les universités francophones et italiennes (D. 0003), (D. 0004) (D. 0005). J'ai gardé cette lettre, le projet de thèse signé (D. 0006) par mon premier directeur de thèse, le plan de la mémoire (D. 0007a - D. 0007g) de ma thèse et la matricule (D. 0008). Mais trois jours plus tard, le directeur du département de philosophie a reçu quelques informations. Il a discuté avec mon premier directeur de thèse M. Ángel Poncela González et ce dernier m'a écrit le 24 octobre 2011 qu'il ne peut plus suivre ma thèse, car il n'est pas le spécialiste afin de diriger celle-ci liée avec Nicolas de Cues. Je lui ai dit qu'il est le professeur de l'Université fondée en 1218 et il ne pourrait jamais me signer tous les documents pour payer ma matricule, s'il n'était pas le spécialiste dans cette même thématique. Il n'était pas le petit enfant, alors qu'il m'a donné la lettre avec sa signature pour faire la cotutelle entre son Université de Salamanque et celle-ci des Etudes de Trente. S'il ne m'avait pas trouvé mon nouveau directeur de thèse pour étudier comme tout le monde, j'aurais apporté tous les documents signé par sa main à la Cour des Droits de l'Homme. Mais sous la peur de la mafia israélienne, je n'aurais jamais mon premier directeur de thèse à l'Université de Salamanque comme dans toutes les Université de France et de Belgique. Pour répondre à cette action contre toute ma vie, je consacrerai toute mon existence pacifique et informatique afin de détruire Israël comme le pays. Je présente, vers la Cours des Droit de l'Homme, ma nouvelle poésie politique en Youtube, par laquelle, on évaluera le totalitarisme d'Europe au début du XXI siècle. Je crois cette même poésie permettra à la Cour des Droits de l'Homme de déterminer précisément tous mes faits. **Poète Alexander Kiriyaatskiy**

1999-2004

Le 20 mai 1999, ma mère Nina Khaet (14/06/1937 – 10/07/2004) (fille du juif) mon ex-femme Anna Atavin et moi Alexander Kiriyaatskiy le petit fils du juif nous sommes venus en Israël pour vivre comme les citoyens habituels libres. En 2004 j'étais le catholique priscillianiste cosmopolite de religion http://www.rinascita.h1.ru/Di_mel.jpg maintenant je ne suis pas chrétien. Je n'avais pas de problèmes et j'étais comme tous les nouveaux immigrants d'Israël jusqu'à la publication de mon livre «Au déclin de l'époque». Alors j'ai confirmé mon diplôme de 1995 du deuxième titre de la Philologie romane et germanique (MR: Philologue. Prof. de français et littérature). En 1999-2000 je me préparais au doctorat de l'Université Hébraïque de Jérusalem. J'ai publié mon livre pendant l'été de 2000. Après cela, on ne m'a pas pris dans le doctorat et on m'a interdit de réciter mes propres poésies et mes traductions poétiques dans les lieux publics, ce que je faisais très souvent avant la publication. Les représentants des organisations religieuses, comme mes amis, m'ont conseillé d'aller me convertir au judaïsme pendant deux ans dans l'une des écoles religieuses (pour passer le GHIÛR dans l'ICHIVA) et qu'on me fasse la circoncision après tous les examens par les lois du judaïsme. Mais je n'ai pas pris ce conseil sérieusement et je n'ai pas arrêté de fréquenter les messes catholiques de Golgotha à Jérusalem. Alors je voulais trouver le travail par mon diplôme. Mais c'était inutile. J'ai commencé à chercher quelques travaux physiques pour gagner ma vie. J'ai entre autres nettoyé le plancher dans les bureaux publics et soigné des vieux hommes. J'ai trouvé du travail et les premiers 4-6 jours je travaillais pendant 12-14 heures parce que j'exécutais tout ce que je devais faire parfaitement. Les premiers jours on me donnait beaucoup de temps de travail mais au cinquième ou au sixième jour, une personne inconnue est arrivée et des supérieurs m'ont congédié sans explications. À nouveau, j'ai cherché du travail pendant longtemps. Ma femme m'a quitté en octobre 2001 parce qu'on ne me permettait pas de travailler plus que 4 à 6 jours par mois. Après nous avons voulu divorcer officiellement. Le 7 octobre 2001 nous sommes allés voir l'avocat mondain avec 3 de mes

témoins et 3 témoins de ma femme pour proclamer que nous n'avions pas d'enfants, de propriété, etc. et nous n'avions aucune exigence de l'un à l'autre. L'avocat étatique à Jérusalem M. Mauricio Colpache nous a dit que tout le processus ne durerait pas plus qu'un an. Le processus de notre divorce dure depuis 3 ans déjà bien que, en septembre 2002, ma femme a écrit la lettre officielle à l'avocat disant qu'en février 2003 elle accoucherait l'enfant d'un autre homme. Après la publication de mon livre « Au déclin de l'époque » je suis devenu, sans confession du judaïsme, hors des lois d'Israël sans droit de travail, de divorce et d'études. Jusqu'au mois d'octobre 2002 je cherchais du travail en vain. Je voulais m'inscrire aux études des jardiniers et des serruriers parce que je rêvais encore entrer dans la société de l'Israël mais on ne m'a pas pris là bas puisqu'on m'a congédié de chaque lieu du travail où on savait que je me trouvais sur la liste noire des goïms. Dans le ministère de l'absorption des nouveaux immigrants on m'a menacé qu'une seule phrase dite incorrectement dans les lieux officiels serait suffisante pour m'enfermer dans l'hôpital psychiatrique longtemps et seuls les représentant des organisations religieuses pourront comprendre ma situation lorsque je me convertirais au judaïsme. En 2002, on a commencé à me provoquer aux scandales dans les places où j'ai trouvé le travail physique. Parfois les juifs marocains me battaient s'ils savaient que je ne suis pas circoncis. Quand j'ai travaillé 14 heures chaque de jour pendant une semaine dans le supermarché, le plus beau marché de tout Jérusalem, où les autobus N8 et N28 vont de la station centrale à l'Université Hébraïque des faculté humanitaires, alors un représentant de la culture orientale s'est mit à jeter les œufs et d'autres objets à mon visage et à crier que je suis GOÏ. Depuis ce dernier jour de travail, ils me provoquaient au conflit. Le lendemain on m'a congédié. Il était très difficile de me taire et continuer à travailler. Les acheteurs du magasin s'arrêtaient ayant vu ce que le marocain me jetait au visage des œufs, des pommes de terres, des savons, etc. Il jetait tout ce qu'il était possible de jeter. Quand j'ai perdu ce travail j'ai raconté toute cette histoire à la directrice de la bibliothèque russe sur la rue Ha-Or 2. Elle a compris ma situation mais n'a rien pu faire. Alors je voulais publier cette histoire dans un des journaux russes en Israël. Mais on n'a pas publié ma petite notice. Alors que j'étais déjà membre de l'Union des Écrivain Russes en Israël. J'ai gagné ce titre unique en passant beaucoup d'obstacles. Il m'a fallu recevoir des recommandations de deux de ses membres. J'ai reçu 10 recommandations. On m'a pris dans cette Union, seulement lorsque deux écrivains connus mondialement Aleksin et Dora Chturman ont lu mon livre et ont exigé que je sois membre de l'Union des Écrivains. Alors, lorsque je suis devenu le membre de cette Union, on ne m'a pas permis de réciter aucune traduction poétique ni depuis les réunions des écrivains professionnels ni avec des jeunes écrivains qui n'ont rien publié. Mme Dora Chturman a voulu publier son article commentant mon livre. Aucun journal n'a voulu le publier. Seul le rédacteur du journal « Novosti nedeli » (Notices de la semaine) a été d'accord pour publier cet article en janvier 2002 et il l'a publié à la fin mai sans fragments de mes poèmes et sans dessin du livre alors qu'il projetait de le faire. Et alors, je n'avais pas d'emplois. Ma maman, après l'opération au cœur est allée travailler physiquement lorsque les médecins l'interdisaient de marcher trop vite. Je travaillais parfaitement dans le bâtiment de la station centrale des autobus à Jérusalem (Takhana Merkazit). Le chef de tous les nettoyeurs Zaïs ne connaissait pas mon visage. Il a reçu la commande bureaucratique que l'ouvrier avec la pièce d'identité n 3-2097231-8 ne devait pas travailler. Son remplaçant Micha savait que je travaillais bien et le chef ne me connaissait pas c'était pourquoi il me congédiait chaque fois officiellement et me prenait à nouveau chaque 4 à 15 jours au plus que je travaillais sur l'autre étage. Cela s'est répété 5 fois. La dernière fois, le comité de la sécurité Chabak l'a menacé trop durement et, m'ayant expliqué toute la situation, il a dit qu'il ne pourra plus me prendre et que je devais chercher un lieu ressemblant où les chefs ressemblants m'auraient compris. Par les lois du judaïsme l'amour à maman doit occuper la première place. Alors j'ai cru que je devais travailler dans l'usine d'alumine qui se trouvait sur le territoire de la zone

palestinienne. On aurait peut-être pu avoir la permission de travailler là-bas. La khivra dans le bâtiment de BINIAN CLAL, l'entreprise qui présente le travail, m'a commandé un rendez-vous avec le chauffeur. Il m'a amené à l'usine qui se trouvait à Atarorot, à l'ouest de l'aéroport de Jérusalem après la frontière d'Israël et de la zone de l'autonomie palestinienne. J'ai passé l'entrevue et j'ai attendu la réponse des chefs pendant trois heures. On m'a répondu que je ne pourrai pas travailler dans leur usine et que je devais retourner jusqu' à la frontière israélienne en marchant par la zone palestinienne près de Ramalah. Je leur ai dit qu'on m'aurait tué là-bas, à travers la zone de l'autonomie, qu'il était trop dangereux d'y passer. On m'a crié et j'ai dû descendre au ravin au droit de l'usine où il n'y avait pas de maisons et je suis allé 3-4 km vers l'est. J'ai traversé des quartiers arabes où se trouve le marché à l'est du chemin vers Jérusalem. Seulement après que j'aie passé la frontière, j'ai vu une église au tour de laquelle se trouve le mûr blanc avec quelques citations manuscrites de couleur rouge en arabe. Si je n'avais pas été là je n'aurais pas pu les inventer. Quand je me suis retourné j'avais peur mais je ne comprenais pas le danger. Peut-être qu'Israël voulait m'envoyer comme sacrifice pour les terroristes ayant compris comme ma maman qu'on m'aurait enterré, que les arabes m'auraient tué, pas les juifs. Avant la réception du passeport étranger, je devais vivre 3 ans sans partir d'Israël. Quand j'ai reçu le passeport j'ai essayé de demander l'asile politique dans le consulat italien, où on m'a répondu que l'Italie ne donnait pas l'asile politique aux israéliens et qu'on ne pouvait me donner qu'un visa d'étudiant et que je devais participer dans le concours au doctorat de l'Université des Études de Trento. Je n'ai pas passé la sélection au doctorat et on m'a inscrit dans le deuxième cycle de la faculté « Philosophie et langages de la modernité ». L'Italie m'a payé des études de deux ans et m'a donné la bourse d'étudiant 602,50 euros par mois et m'a logé pendant deux ans où j'ai écrit ma théorie philosophique dans ma dissertation de thèse, réalisée jusqu'au 20. 10. 2004. Le 10.08. 2004 ma mère est morte à l'improviste. Elle ne devait pas travailler physiquement. Si on m'avait permis de travailler sur quelque travail physique je n'aurais pas permis de travailler à ma maman chérie que je n'aurais pas quitté ou nous aurions quitté l'Israël ensemble. J'ai risqué de revenir en Israël pour enterrer ma mère. Je suis arrivé à l'aéroport de Ben Gourion le 14. 08. 2004 à 3 heures du matin. À la station d'autobus vers Jérusalem, où j'attendais 6 heures du matin, les représentants du comité de la sécurité d'Israël du Shabak m'ont arrêté. Le Shabak m'a interdit de travailler et de divorcer en Israël. Ils ont posé une seule question beaucoup de fois ayant ignoré mes réponses: « Pourquoi tu es arrivé en Israël? » Je leur ai répondu que j'étais israélien et je suis arrivé pour enterrer ma maman. Ils ont dit qu'ils savent qui je suis. Alors j'ai répondu: « Vous m'avez interdit de travailler et de divorcer moi et je n'ai rien écrit dans la presse italienne contre Israël ». On a continué poser la même question: « Pourquoi tu es venu en Israël? » et « Quand tu es venu en Israël? » J'ai montré le billet d'avion. Alors on m'a posé une autre question: « Quand quitteras-tu Israël? » J'ai montré mon billet de retour, c'est seulement à ce moment qu'ils m'ont laissé. Cette conversation s'est passée à 15 mètres de la station d'autobus vers l'aéroport. En Israël on ne m'a pas permis prendre l'argent du compte courant de ma mère parce que je n'ai pas apporté un document nécessaire du Ravinât (l'organisation des ravins). Le Ravinât ne s'occupe que des juifs. Le 20 octobre 2004 j'ai reçu le diplôme de la « Philosophie et langages de la modernité » du 2ème cycle, mais je n'ai pas pu me préparer à la sélection au doctorat de l'Université des Études de Trento à cause de la morte imprévisible de ma maman. Mon permis de séjour en Italie finira le 5 janvier lorsque je devrais quitter l'Italie. Avec la dernière bourse d'étudiant j'ai acheté les billets d'avion Italie – Angleterre – Québec.